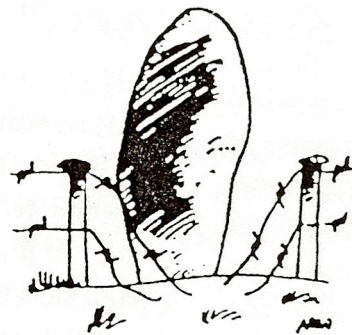


Le Menhir Libre

Bulletin de l'Association des Menhirs libres

Carnac - Février / Mars 1995 - n°4



Editorial

Au nom des Menhirs Libres...

Démocratie du grec Dêmos, le peuple et Kratos, la force, la puissance. Le Petit Robert nous en livre une définition on ne peut plus intéressante: «La démocratie repose sur la liberté et l'égalité de ses citoyens.»

Pourtant, lorsqu'un sujet se met sur la route de l'Etat pour défendre non plus sa liberté, mais son simple droit d'exister, on s'arrange pour le baillonner, le nier, et le condamner au nom de l'intérêt général, c'est-à-dire au nom du plus fort.

C'est ainsi que les époux Mary refusant de se laisser étouffer, ont été condamné pour «vol et recel de boulons. Entrave à l'exécution de travaux publics.» à une peine, avec sursis, de 5000 francs chacun (soit au total : 10000 !), pour un délit qu'ils n'avaient même pas commis. En effet, ce jour là, ce ne sont pas des individus à titre nominatif qui se sont opposés à la pose de ce grillage mais à titre associatif, au nom de l'association des Menhirs Libres.

Grâce à un réquisitoire remarquable de la part de l'avocat de Mr. et Mme Mary, qui démontra que cette action d'engrillagement du 12 juin 1994 était un abus de pouvoir et une provocation délibérée de la part d'une certaine chargée de mission, il a été établi que Guy et Céline Mary ont des droits de «pacage, de

paturage et de passage». Il a été également clairement stipulé par le Tribunal Administratif de Rennes que la dépossession de ces droits entraînerait automatiquement un dédommagement compensatoire. Malgré tout cela, cette boulimique de l'absurdité que l'Etat à missionner afin d'«instaurer» le dialogue avec la «population locale», prépare une nouvelle provocation : la reprise de

l'engrillagement.

Nul doute que ce jugement du 6 mars va dans le sens d'une intimidation à l'égard non seulement des époux Mary, mais également envers les Associations de défense des Menhirs.

«Et, ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste fut fort, on a fait que ce qui est fort fut juste.» (B. Pascal)



Quelle est belle ma cabane !

La cabane en algéco pour remplacer le feu belvédère verra-t-elle le jour? En tout cas, il faut savoir que la réalisation de cette idée grotesque nécessite la signature du maire de Carnac (exactement comme pour le belvédère). Il ne s'agit pas de nous rejouer une autre version d'une

pièce de théâtre que l'on pourrait intituler «comme toujours, je n'étais pas au courant». Cette fois ci, les carnacois ne seront pas dupe.

Qui l'eut cru ? Les alignements de Carnac ont été construits et reconstruits sans permis de construire

Vers un Muséoscope ?

L'Archéoscope qui fut illégalement bâti en 1991 par une société privée est aujourd'hui l'objet d'une pluie de critiques de la part de Mme Le Louarn, jurant à qui veut l'entendre que plus aucun autre bâtiment de ce type ne viendra défigurer la périphérie des alignements. Mais qu'en sera-t-il d'ici quatre années, lorsque l'Archéoscope passera aux mains de l'Etat ? Car nous constatons que, oh ! surprise ..., la date de fin de droit d'exploitation de l'Archéoscope par ses actuels propriétaires, prévue pour 1999, correspond sensiblement à celle où doit-être bouclée la 1ère tranche des grands travaux d'aménagement du site de Carnac.

Mme Le Louarn sera-t-elle toujours aussi virulente face à un bâtiment dont par la grâce de l'Etat, elle sera vraisemblablement la gérante ? Ou bien le cour de la critique connaîtra-t-il une chute prévisible grâce à cette soudaine amélioration des possibilités de faire de l'argent.

Quant au cour du musée de Carnac, à la bourse mégalithique, il ne cesse de chuter. Car après les critiques répétées de M. Bonnet à l'encontre de sa gestion, le Musée affronte aujourd'hui celles des tenants du projet Carnac. Il serait « dépassé, inadapté aux besoins du grand public » et même « trop scientifique » (ce qui est le comble de la critique pour un musée !). Notons que ces critiques déconcertantes ne semblent guères partagées par les milliers de touristes le visitant chaque année. Sans doute le principal défaut de ce musée est-il, aux yeux des responsables du projet

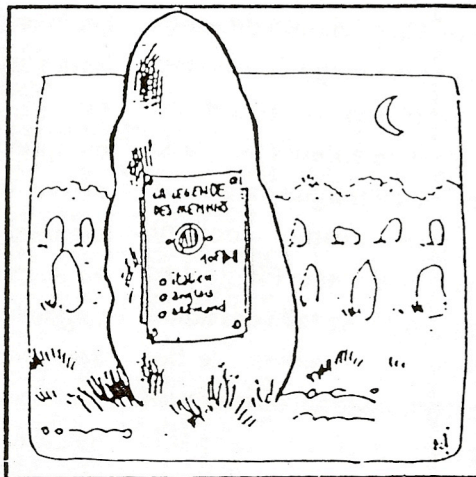
Carnac, de ne pas leur appartenir. D'autant que depuis quelques temps, une étonnante rumeur circule autour des Menhirs : Il serait question de chercher à transférer le musée dans l'Archéoscope lorsque ce dernier passera aux mains de l'Etat.

Cela ne serait probablement pas du goût de Mme Riskine, actuelle conservatrice du Musée qui ne semble pas porter l'Archéoscope en haute estime.

Les critiques que Mr Bonnet lance sans répit à Mme Riskine ne seraient-elles pas destinées à évincer celle-ci de la gestion du Musée, afin que le transfert puisse avoir lieu sans résistance. Pour l'Etat, ne serait-ce pas l'occasion de légaliser ce bâtiment gênant ... qu'est l'Archéoscope en lui donnant une dimension plus scientifique... et de se débarrasser de cette concurrence à son projet que constitue le musée (qui, rappelons-le, est à ce jour, au bourg de Carnac)... Enfin, cet incroyable transfert n'expliquerait-il pas l'étonnante attitude des Beaux Arts qui avaient subitement retiré leur plainte déposée lors de la construction de l'Archéoscope voici presque 4 ans ? (Conf. Menhir Libre n°2)

Si de tels faits devaient se produire, on comprendra un peu mieux que l'implacable duel auquel se livrent Mr Bonnet et Mme Le Louarn, n'est en réalité qu'une façade cachant une charmante complicité Archéoscopique destinée à engendrer un Muséoscope au pactole mirobolant.

Le fait d'avoir retiré le droit de faire des achats au conservateur du musée, n'est-il pas un prétexte mesquin, première étape de cette évolution vers la liquidation du musée communal.



On a toujours pas retrouvé les 200.000 francs de différence entre le coût annoncé de la démolition du belvédère et l'argent reçu par l'entrepreneur chargé du travail ! Mais que fait la police ?

■■■■■■■■■■
Saint Cornély patron des bêtes à cornes : oui aux vaches, non aux moutons.

■■■■■■■■■■
La démocratie est en danger ! Le sûr enrichissement des technocrates étatique la déchausse... Plus qu'une seule solution...

Il faut l'engrillager !

LE MENHIR LIBRE
Bulletin de l'association
Menhirs Libres

La Petite Métairie
56340 Carnac

Dépot légal : septembre 1994
n° 8194

Les Bretons Typiques

leu dit du Méneac est appelé à
Pour finir, avec celui de Kermario, le
aligner tre de l'aménagement
l'Etat ristiques des alignements.

des ro Menhirs ont d'abord vu pousser
Menhi 91 un énorme bâtiment,
Or n'rchéoscope, juste en face de leurs
consta es.

qui co ce n'est pas fini :

débou Etat prévoit l'achat de plus de 15
Plouha de terre tout autour (conf. le
où il e S.S. de 88) sur lesquels sera
P.O.S. tallé vraisemblablement un pôle
direct accueil touristique (tout comme
réperc Kermario).

sont a pendant les nombreuses maisons
des to Méneac sont gênantes pour l'Etat.

à la pl énanantes surtout lorsqu'elles sont
bourg ties à l'intérieur d'un Cromlec'h.

près avoir envisagé un instant de
s raser, les Monuments
historiques ont opté pour une
utilisation commerciale du
cteur.

n effet le 1er projet Grand Carnac
On ve 90-91) prévoyait :

«Mettre en valeur l'identité typique
u village Breton construit à
intérieur du Cromlec'h :
restauration des maisons,
estruction des maisons hétéroclites
n désaccord avec l'identité du lieu.»

«Mo
C'es
avon «Création de restaurants crêperies,
cette pizzéria, où le visiteur pourra
védè onsumer des produits locaux de
l'épx fabrication artisanale.»

Les Monuments Historiques
voudraient ainsi fabriquer un village
ypique, pour montrer à nos chers
touristes ce qu'est la Bretagne.

C'est se moquer d'eux. Un vrai

«village Typique» de Bretagne est
loin de ressembler à un Mont Saint
Michel bis fait de boutiques de
souvenirs ei de restaurants ! (et
surtout la pizza n'est pas un plat
typiquement Breton...il serait temps
d'en informer ces fonctionnaires!).
A ce petit jeu, autant mettre tous les
Carnacois dans une réserve en centre
Bretagne, et peupler Carnac
uniquement de touristes et de
vendeurs de crêpes...en costume
Breton !

Si les fonctionnaires de l'Etat se
centrent aujourd'hui sur
l'aménagement de Kermario et
n'évoquent pas le Méneac ce n'est
pas parce qu'ils n'ont pas de projet...
Ceux-ci sont prévus dans la
deuxième tranche de convention
signée entre les partenaires locaux
et nationaux. Ils ne veulent en tous
cas surtout pas éveiller l'attention
des gens du Méneac. Mais il serait
naïf de croire que ce secieur sera
éparné : tôt ou tard les bulldozers
arriveront au Méneac.

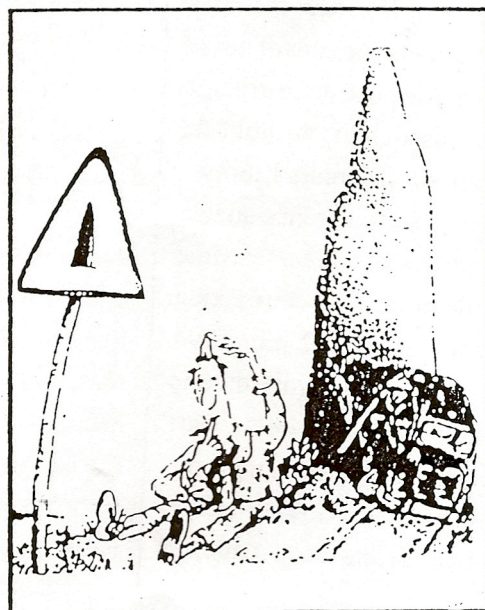
Reconstitution

Le belvédère détruit, les autorités
compétentes ont tellement eu peur
que les plus grands des Menhirs ne
retroussent leurs chemises,
découvrant ainsi leurs chausses, et
ne soient pris de l'envie d'enjamber
le grillage pour retrouver un terrain
plus propice à la contemplation des
étoiles, les soirs de pleine lune, elles
décidèrent d'implanter, à la place
de ce trop ridicule grillage, un autre
beaucoup plus grand digne de
provoquer un frisson de nostalgie à
un ancien S.S. en voyage d'étude à
Carnac. Il serait peut-être encore
temps pour le 50 ème anniversaire
du débarquement en Bretagne de
proposer aux ex alliés de nous faire
une démonstration de libération de
camps, ceux-ci étant aujourd'hui
des camps de concentrations ...
méga-lithiques. Soyons sûr qu'une
telle reconstitution ferait que «...la
population de Carnac qui, si difficile
qu'elle soit à faire sortir de chez elle
se déplacerait sans nul doute en
bataillons serrés...» pour assister à
un tel spectacle.

Des touristes rasés de près

L'engrillagement des Menhirs ayant
amputé les routes adjacentes de
leurs bas côté, la visite du site en
devient dangereuse. Touristes et
véhicules s'y rasant sans répit durant
tout l'été, un accident pourrait fort
bien être à craindre dans un avenir
proche. Un tel drame ne constituerait-
il pas pour les Monuments
Historiques une occasion de justifier
aux yeux du public leur faramineux
projet de routes périphériques au
site ? On peut se le demander quand
on voit que rien n'a été fait pour
assurer la sécurité des promeneurs
suite à l'engrillagement ! Au fait
une route départementale

dépourvue d'accotements, est-ce
vraiment légal ?



Le déviationisme ?

Pour «réunifier le site des alignements» des fonctionnaires de l'Etat veulent supprimer la totalité des routes coupant les champs de Menhirs.

Or n'est-il pas surprenant de constater que la déviation de route qui couperait le village de Kerlann déboucherait sur la route de Plouharnel, et ce à l'endroit précis où il est prévu de longue date sur le P.O.S. une route menant directement à Carnac Plage. Les répercussions d'une telle déviation sont aisément prévisibles : le flot des touristes accéderait directement à la plage sans avoir à passer par le bourg. Quant aux touristes qui se

dirigeront vers les alignements, ils seront sollicités par de nouveaux commerces à la périphérie des menhirs.

Même les Carnacois ne viendront plus au bourg. Ceux de la campagne commencent en effet à dire qu'ils iront faire leurs courses à Ploemel ou à Auray. Ce qui est compréhensible : ils auront un détour de plusieurs kilomètres à effectuer pour se rendre au bourg. Si les projets d'aménagement des alignements et les déviations de routes se réalisent un jour, il y a fort à parier que l'intérêt des uns fera le malheur des autres... c'est à dire des Carnacois.

Courrier des lecteurs

Encore un courrier significatif...

Je suis voisine, 84 ans. J'ai partagé autrefois, avant la guerre, la vie de Carnac.

- Pardon de Saint Cornély, patron des bêtes à cornes.

- Pardon de Saint Eloi (Plouharnel), patron des chevaux.

On veut remplacer ces bêtes par des moutons !... des Moutons !... C'est une injure à l'histoire. (Hennebont)

Nous publions ici la lettre d'une adhérente Allemande qui a fait parvenir ce courrier à Mr. Bonnet, et qui nous en a expédié une copie à fin de publication. En voici les principaux extraits :

«Monsieur la Maire,

C'est avec grande joie que nous avons pris note de la démolition de cette étrange structure dite le «bel»-védère... Ayant connu Carnac dans l'époque avant-grillage, nous nous sommes tournés vers d'autres destinations plus hospitalières et, bref, plus «bretonnes» après un premier coup d'oeil sur les silhouettes du «Grand Carnac»... Vous vous rendez sans doute compte du fait qu'une telle

mixture -un peu de Berlin, un peu de Belfast et une goutte iridescente d'Euro-Disney -ne pourrait, à longue vue, que détériorer l'image de Carnac et sa position sur le marché touristique.»



Invitation

Madame, monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale de notre association. *Cette Assemblée Générale est ouverte à tous !* Elle se tiendra le 24 mars à 20h30 à la salle du Ménéac de Carnac (Près du parc des sports). A l'ordre du jour présentation du bilan moral et financier de l'association. Cette réunion sera accompagnée d'une projection de diapositives et de documents inédits. Elle sera suivie d'un débat.

Présentation des points forts du bilan Moral de l'Association des Menhirs Libres :

Constitué depuis deux ans, elle s'est efforcée, par l'intermédiaire de différentes publications, de réunions publiques, ..., à tenir informée la population-sur la nature du projet d'aménagement du site.

Elle s'est attachée à nouer un dialogue construit et raisonnable avec les responsables tant au niveau local qu'au niveau national. Cette détermination a eu comme conséquence une rencontre avec Mmde Le Louarn à la Sous-préfecture du Morbihan. Nous avons pu constater une volonté manifeste de sa part de cacher le projet et, surtout, de nous faire taire.

Action à l'encontre d'une douzaine de mètres de grillage (et non une centaine comme on essaie de le faire croire !).

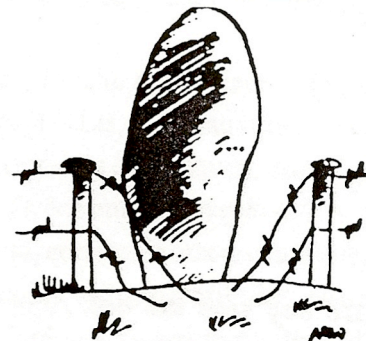
Constitution d'un montage de diapositives, bien accueillie partout où il a été diffusé.

Pour en savoir plus, rendez-vous le 24 mars à 20h30. Un pot d'amitié sera offert.

Le Menhir Libre

Bulletin de l'Association des Menhirs Libres

Carnac - Février / Mars 1995 - Spécial botanique.



Dès le début de son histoire, l'Association des Menhirs Libres s'est efforcée à comprendre, analyser, ... les propos et les arguments des responsables de l'aménagement des Alignements de Carnac. Après avoir porté tous nos efforts dans le domaine archéologique, il était temps pour l'association de se pencher sur l'argument botanique avancé par Mme Le louarn, chargée de mission par la Caisse des Monuments Historiques. Voici le résultat d'une réflexion menée par l'un d'entre nous, plus spécifiquement lié aux problèmes écologiques.

Les propos de notre botaniste

De Saint Cornély à Saint Patrick

■ ... Désastre écologique, archéologique et pédologique : le *Touristus pictinator*...

Depuis que les travaux d'aménagement du site mégalithique de Carnac, si « dégradé », ont commencé, ... on vit venir LA solution à tous les problèmes : La chargé de mission de la Caisse des Monuments Historiques. Le sauvetage pouvait commencer après la découverte de cette « fameuse » problématique, j'entends par là, *la dégradation*.

Dégradation, non pas dû au passage d'engins lourds, à la construction d'un bâtiment non moins léger (dont les pilotis reposaient sur les fondations d'une villa Gallo-romaine!), ou encore à la mise à nu des pierres de callage des Menhirs, ... **NON !** Mais bien provoquée par la venue d'une espèce indésirable sur le site même (mais pas derrière les caisses enregistreuses), désastre écologique, archéologique et pédologique : le *Touristus pictinator*.

■ ... La question botanique...

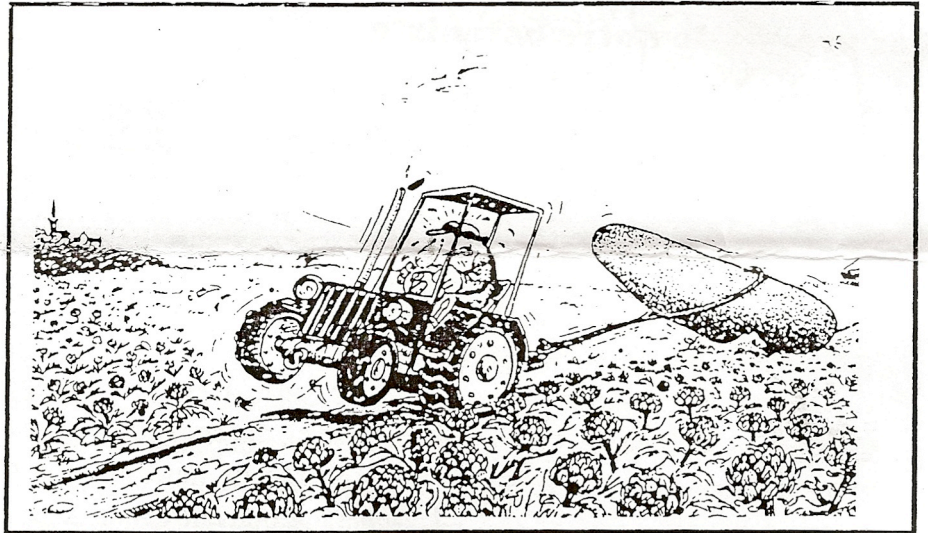
Nul n'est sensé ignorer, depuis la parution de ce bulletin, les aménagements, travaux et les conséquences qu'ils occasionnent. Aménagements lourds que nous pouvons voir fleurir de ci de là, sur les sites mégalithiques. Mais puisqu'il est question de floraison, nous aborderons ici la question botanique, et notamment l'aspect dommageable des pratiques préconisées.

■ ... *Le nez rivé au sol...*

Nombreux sont ceux, qui parmi vous ont observé quelques bipèdes (non pas le *Touristus pietinator*), bien qu'ils soient à 4 pattes, munis d'une flore (manuel de botanique), et le nez rivé au sol. Aucune notion péjorative à ces termes, certains membres de l'association, le faisant par goût naturaliste. Oui, c'est vrai, il est pour le naturaliste et le scientifique, un intérêt non négligeable à étudier les végétaux qui se succèdent, selon les divers stades, sur un milieu dit accidenté (selon une notion écologique), et en l'occurrence ici, piétiné. Hops ! veuillez excuser cette maladresse, nous dirons plus justement fauché ! Or, il est vrai que sur un terrain fauché, les successions végétales sont toutes aussi intéressantes à étudier que sur un milieu brûlé, éboulé, et même sur-piétiné, donc vraiment accidenté.

Pour des étudiants d'université, le site de Kermario peut être intéressant à étudier, d'ailleurs ils n'y seraient pas si cela n'avait pas été le cas. Mais il existe sûrement des milieux ayant subi des fauches, bien plus proches pour eux.

Voir des personnes se pencher sur la question botanique épate sûrement la population néophyte (vous savez ces «villageois»). Enfin, quoiqu'il en soit, nous attendons impatiemment les conclusions de Mme Le Louarn sur la botanique, avec son rôle de protection des alignements !



Touristus pietinator semblant perdre de sa valeur destructrice depuis quelques temps, Mme Le Louarn trouva un autre cheval de bataille, (ou plutôt mouton de bataille, puisque cette dernière semble avoir pour cet animal une certaine affection.)

Asphodelus alba, appelée plus communément, Asphodèle blanche. Plante peu commune, il est vrai, mais pour laquelle il fallait, selon les dires de celle-ci, une protection exemplaire (puisque «Kermario est le seul monument mégalithique où pousse l'Asphodèle blanche»).

ET VLAN ! Encore un argument en béton pour la pose des grillages. Enfin, toujours est-il qu'il existe des outils juridiques de protection beaucoup moins radicaux pour des milieux dans lesquels sont présentes des espèces présentant un intérêt écologique (nous consulter). Nous invitons cette brave personne, dès qu'elle se sentira prête, à venir visiter les milieux où poussent des Asphodèles blanches, et même des sites mégalithiques (en

■ ... *Le mouton de bataille...*

espérant ne pas voir fleurir par la suite, des grillages en même temps que l'Asphodèle).

Asphodèle blanche (*Asphodellus alba*), famille des Liliacées (au même titre que la Colchique, la Tulipe sauvage, les Lis, l'Ail sauvage, le Fragon, ou les Sceaux de Salomon). Plante à propriétés diurétiques, dont l'origine étymologique remonte au temps de la Grèce antique. *Asphodelos* : terme désignant plusieurs plantes de cette famille, consacrée aux divinités infernales et aux morts, sensés se nourrir des tubercules. Aitrefois utilisées, en période de disette, dans la confection du pain, grâce à l'amidon contenu dans le tubercule, ou même, à l'aide des fleurs séchées, pour fabriquer des paillasses pour les lits, au même titre que les balles d'avoine.

Cette plante, indicatrice des stations acides, est héliophile, c'est à dire qu'il lui faut un maximum de lumière pour se développer (elle occupe clairières, landes et coupes). Ceci semblerait expliquer pourquoi ils se sont cru obligés de tout faucher, pour donner de la lumière pendant la période fin mai- début juin 1991, alors que l'Asphodèle blanche fleurit de mai à juillet ? Inutile de préciser les complications, dues à cette erreur monumentale, quant à sa survie, en l'empêchant d'égréner.

Du fauchage et des grillages pour protéger l'Asphodèle blanche ?

Un dernier point intéressant à aborder, avant de conclure, le pâturage des ovins préconisé par Mme Le Louarn (vous savez la «bergère des menhirs»). D'un point de vue gestion d'un espace naturel, le pâturage favorise le maintien d'une végétation rase, et limite l'installation de végétaux ligneux (arbres, arbustes), qui seraient amenés à faire évoluer le milieu de lande vers un milieu forestier. Cette technique favorise l'installation de nouvelles espèces floristiques, attirant une multitude d'insectes, d'où une diversité faunistique et floristique accrue. Voici d'une manière très résumée, l'avantage du pâturage, méthode écologique et peu coûteuse. Alors, en quoi le pâturage, des vaches dans les alignements, pendant l'été 1994, aurait pu avoir des conséquences si désastreuses sur le milieu comme nous avons pu l'entendre dire ?

Pourquoi une végétation rase (comme le propose «Menhirs Libres») ? Deux avantages. Le premier donne une vision d'ensemble des mégalithes. Celle-ci serait d'autant plus intéressante, qu'elle formerait une intégration paysagère bien plus adéquate que la pelouse préconisée par Mme Le Louarn. La deuxième serait une impossibilité pour le promeneur, de fouler la base des Menhirs, ne risquant pas ainsi, de déstabiliser le callage de ces derniers (s'il y a vraiment piétinement, bien sûr).

On peut voir ça et là sur certains sites grillagés, des fauches effectuées de façon régulière. Mais comble des combles, les semis naturels de Pin maritime (*Pinus pinaster* pour les intimes) sont préservés (pour se donner bonne conscience devant la fauche ?). Ces semis sont d'autant plus une erreur, que si l'on suit la logique de protection du site, selon laquelle il faut

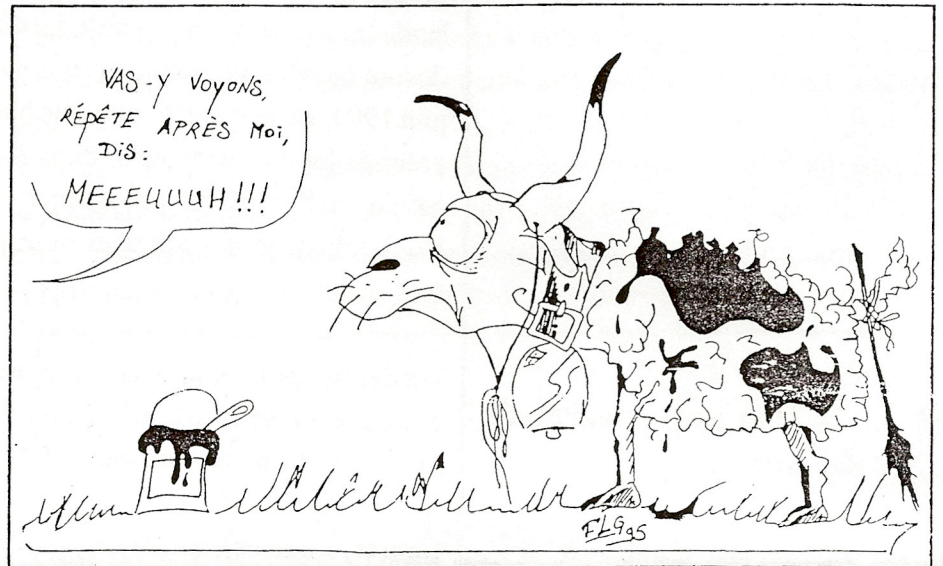
■ ... Consacrée aux divinités infernales ...

■ ... Pâturage, méthode écologique ...

■ ... Une végétation rase, mais non rasée !

■ ...Un peu de bon sens !

protéger ce dernier du piétinement, le Pin maritime engendrerait irrémédiablement de facheuses conséquences. Le sol est de plus en plus piétiné ? Donc ce dernier deviendrait de plus en plus superficiel (par érosion des «couches archéologiques» pour reprendre les termes employés) . Il est assez facile de voir de quelle manière un arbre sur un sol superficiel réagit au premier fort coupe de vent ? On peut donc s'imaginer quelles seraient les conséquences d'un chablis (terme utilisé pour un arbre tombé par des phénomènes naturels, comme le vent), si celui-ci avait les pierres de callage d'un menhir comme point d'ancrage de son système racinaire. En se promenant sur ces sites, il est étonnant de voir le nombre conséquent de semis de Pin, que des mains inconscientes ont laissé pousser à la base des menhirs. Allons voyons un peu de bon sens !!



■ ...Des vaches rustiques...

Ils nous ont dit que le sol piétiné est devenu superficiel?... ET bien, ils ont même pensé à creuser une immense fosse pédologique, au moment où ils installaient les grillages. On y voit des choses intéressantes, «couches archéologiques», profondeur du sol, et même des pierres de callage. Mais d'abord, pourquoi utiliser des moutons ? Il existe de si nombreuses races bovines adaptées aux landes. Il est vrai que de belles pelouses avec de jolis moutons, sont plus attirantes que la lande avec des vaches rustiques, et que le terme de bergère, et plus poétique que celui de vachère.

Quoiqu'il en soit, on va nous vendre du mouton, parce que c'est mignon, et non pour un souci de gestion rationnelle du site. Nous sommes les témoins, après la vague «tout tourisme» sur Carnac, d'une autre vague touristico-commerciale que nous appellerons «Zoo-tourisme».

■ ...La légende de Saint Cornély ?

Mais cette dernière anecdote tend à bouleverser le patrimoine historique et légendaire très présent sur la région. Le pâturage bovin ne pourrait-il pas faire revivre la légende de Saint Cornély ? Le «projet» ne prévoit-il pas un souci à apporter sur la valorisation culturelle et historique ? Attention, on ne jette pas la pierre aux moutons, puisque comme les vaches, ils ont un rôle, comme expliqué précédemment, qui n'est pas des moindres. Juste par un souci de préserver un patrimoine, déjà existant, concernant les bovins. Serions-nous en train de voir remplacer la mémoire, pourtant si présente de Saint Cornély, par celle de Saint Patrick ?